



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Elliant.

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maitres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de Elliant.

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par les filles du Saint-Esprit.

Et combien a-t-elle de maitresses ?

R. 6.

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 216.

Et combien de pensionnaires ?

R. 51.

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à la Congrégation.

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. par la rétribution scolaire, et produit des internes.

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non.

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui.

Quel en est le nombre ?

R. Deux, une pour les malades, l'autre pour les linges sales.

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. à la Congrégation du St-Esprit.

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.